



Réglement

CONCOURS DE DESSIN SUR LE THÈME : L'EAU C'EST LA VIE, PRÉSERVE-LA!

POUR LES 6 - 11 ANS DU 4 AU 24 AVRIL 2022

ARTICLE 1 - OBJET DU CONCOURS

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun organise pendant les vacances de printemps 2022 (du 9 au 24 avril) un concours de dessin sur le thème de l'eau. Ce concours est proposé dans le cadre d'une action de sensibilisation des habitants de la communauté d'agglomération au petit cycle de l'eau (eau domestique) qui se déroulera en plusieurs temps.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le ou la participant(e) réalise un dessin sur le thème du concours : « l'eau c'est la vie, préserve-la ».
- Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul dessin.
- Le dessin sera réalisé sur une feuille au format A4 et selon la technique souhaitée par le participant (crayon, feutre, gouache, craie etc.) Seuls les dessins sur ordinateurs ne sont pas autorisés.
- Le concours est ouvert aux enfants âgés de 6 à 11 ans.
- Le ou la participant(e) doit résider à Verdun ou dans une commune de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Les enfants ne résidant pas sur ce territoire ne peuvent participer.
- Les enfants dont l'un des parents travaille au sein d'un des services de la Communauté d'Agglomération peut participer mais ne pourra pas être désigné gagnant.
- Le dessin, ainsi que le bulletin de participation dûment rempli, sont à déposer ou à envoyer par courrier entre le samedi 4 avril et le dimanche 24 avril 2022 à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

11 rue du président Poincaré

CS 80719 55107 VERDUN

(avec la mention « concours de dessin »)

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS

- Un jury composé de trois personnes (une personne de la Communauté d'Agglomération, une personne de Veolia et une personne du CPIE) désignera trois gagnants la semaine suivant le concours (semaine 17).
- Le représentant légal des enfants gagnants sera contacté par mail ou par téléphone dans les jours qui suivent la délibération du jury.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE REMISE DES LOTS

- Chaque gagnant recevra un lot défini ultérieurement.
- Le lot doit être accepté tel quel, il n'est ni échangeable, ni monnayable.
- Le lot sera à retirer à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun lors d'une cérémonie. La date sera communiquée aux gagnants.
- Tout gagnant n'étant pas venu récupérer son lot lors de cette cérémonie verra son lot remis à un autre gagnant.

ARTICLE 5 – AUTORISATION D'EXPLOITATION DES DESSINS

- En acceptant le règlement du présent concours, le représentant légal accepte que le dessin de son enfant soit exploité par le service communication de la Communauté d'Agglomération.
- Le représentant légal accepte également que le dessin soit exposé au sein de la galerie marchande du magasin Cora de Verdun durant 15 jours au mois de mai 2022.



MEUSE



Grand Verdun

Communauté d'Agglomération



Bulletin de participation*



**CONCOURS DE DESSIN SUR LE THÈME :
L'EAU C'EST LA VIE, PRÉSERVE-LA !**

POUR LES 6 - 11 ANS DU 4 AU 24 AVRIL 2022

NOM et PRÉNOM du/de la représentant(e) légal(e) :

.....

NOM et PRÉNOM de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° téléphone :

Adresse mail :@.....

Je soussignée(e) Mme/Mr..... représentant(e) légal(e) de l'enfant..... déclare avoir bien pris connaissance du règlement du concours et l'accepte sans réserve. J'autorise de fait mon enfant à participer à ce concours.

Bon pour accord,

Date : / / 2022

Signature :

**en cas d'impossibilité d'imprimer ce bulletin, veuillez nous le retourner sur papier libre*

Le dessin, ainsi que le bulletin de participation dûment rempli, sont à déposer ou à envoyer par courrier entre le samedi 4 avril et le dimanche 24 avril 2022 à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
11 rue du président Poincaré
CS 80719 55107 VERDUN

(avec la mention « concours de dessin »)